



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

LEVÉE DE L'AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF

La Ville de Deux-Montagnes vous informe qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau du robinet.



Les analyses bactériologiques effectuées démontrent que l'eau répond aux normes de qualité en vigueur et qu'il n'est plus nécessaire de faire bouillir l'eau du robinet. Malgré toutes les précautions prises par la Ville, il est possible que votre eau soit colorée. Si cela se produit, il suffit de laisser l'eau froide couler du robinet, environ 30 minutes ou jusqu'à ce qu'elle redevienne limpide et incolore.

Pour toutes informations supplémentaires à ce sujet, communiquez avec le
SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE AU (450) 473-4688 poste 0
Nous vous remercions de votre collaboration



VILLE DE DEUX-MONTAGNES

**PRECAUTIONARY
BOIL WATER ADVISORY
NOW LIFTED**

**The City of Deux-Montagnes informs you that it is no longer
necessary to boil the water.**



Based on the bacteriological analysis that was conducted, the water meets the current standards of quality and it is no longer necessary to boil the tap water. Despite all the precautions taken by the City, your water may be discoloured. In that case, just let the cold water run in your bathtub, around 30 minutes, or until it becomes clear again and colourless.

For additional information on this topic, please contact
SERVICE DE LA GESTION DU TERRITOIRE AT (450) 473-4688 ext. 0

We thank you for your cooperation